

Quelles sont les qualités nécessaires ?

Analyse et esprit critique: Les IASS doivent savoir observer, questionner et interpréter des situations complexes. Leur capacité à croiser les données, à identifier les enjeux et à formuler des recommandations pertinentes est essentielle pour garantir l'efficacité des politiques publiques.

Ethique et sens du service public : Les IASS agissent dans le respect des principes de neutralité, d'égalité et de transparence. Leur mission s'inscrit pleinement dans la défense de l'intérêt général et la protection des droits des usagers.

Appétences pour les thématiques sanitaires et sociales : Une bonne connaissance — ou une forte motivation à acquérir — des enjeux liés à la santé publique, à la cohésion sociale et à l'accompagnement des publics vulnérables est indispensable pour exercer avec pertinence et impact.

Comment devenir inspecteur/ inspectrice de l'action sanitaire et sociale ?

Trois concours sont organisés chaque année :

1- Le concours externe qui s'adresse principalement aux titulaires d'un diplôme de niveau 6 (anciennement niveau II) et plus.

2- Le concours interne qui s'adresse aux fonctionnaires et agents publics justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, d'au moins 4 ans de services publics.

3- Le 3e concours qui s'adresse aux personnes qui, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, justifiant d'au moins 5 années d'exercice pour un ou plusieurs des mandats ou une ou plusieurs des activités. Les activités professionnelles prises en compte doivent avoir été exercées dans des domaines relevant des politiques sanitaires, médico-sociales et sociales.

Les épreuves sont les mêmes pour tous. Il s'agit :

Pour les épreuves écrites d'admissibilité : d'une note d'aide à la décision et de 2 questions à réponses courtes au choix lors de l'inscription dans les domaines suivants : droit public, santé publique, protection sociale, économie de la santé, politiques sociales.

Pour les épreuves orales d'admission : d'une mise en situation collective et d'un entretien avec le jury.

Il n'y a pas de limite d'âge pour se présenter aux différents concours. Pour les personnes en situation de handicap, des aménagements d'épreuves peuvent être mis en place.

Une formation

**professionnalisante,
rémunérée et reconnue**

Les lauréats du concours intègrent une formation d'une durée de 15 mois, dispensée par l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) à Rennes, avec possibilité d'hébergement sur le campus.

Une formation alternant théorie et pratique

40 à 50 % du parcours se déroule en stage au sein des services territoriaux : ARS, DEETS/DREETS, ainsi que chez des partenaires institutionnels et opérateurs. L'alternance permet une immersion concrète dans les missions du corps des IASS.

Un statut valorisant

Vous bénéficiez du statut d'élève-fonctionnaire, avec une rémunération pendant toute la durée de la formation.

Carrière et rémunération

Rémunération : En début de carrière, un inspecteur de l'action sanitaire et sociale perçoit environ 2 070 € brut par mois¹, correspondant au traitement indiciaire du premier échelon (indice majoré 421).

À cette rémunération s'ajoute un régime indemnitaire, dont le montant varie selon les affectations et les fonctions exercées. À titre indicatif, l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) peut représenter plusieurs centaines d'euros mensuels.

En fin de carrière, la rémunération peut atteindre environ 4 800 € brut par mois² hors régime indemnitaire, ou davantage selon le grade atteint (classe exceptionnelle) et les responsabilités exercées.

¹ Référence : Décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique – barème A.

² Estimation fondée sur l'indice majoré 835, correspondant au dernier échelon du grade d'inspecteur hors classe.

Reclassement : expérience antérieure prise en compte (public, privé, contractuel).

Évolution de carrière : trois grades (inspecteur, hors classe, classe exceptionnelle).

Devenez Inspecteur/ Inspectrice de l'action sanitaire et sociale

**Pour
la Santé, les Solidarités
et la Cohésion sociale**



**ENGAGEONS
-NOUS**

Vous êtes

jeune diplômé, fonctionnaire ou vous comptez 5 ans d'expérience professionnelle exercées dans des domaines relevant des politiques sanitaires, médico-sociales et sociales ?

Vous souhaitez exercer un métier porteur de sens et au cœur des grands enjeux sociaux ?

Les ministères de la Santé, des Solidarités et du Travail recrutent des Inspecteurs de l'action sanitaire et social (IASS)

Le concours fait peau neuve : **nouvelles épreuves**, approche **plus professionnalisante**, pour valoriser les parcours et les compétences de chacun.

Engagez-vous dans une carrière où **expertise, engagement et utilité publique** se conjuguent au quotidien.

Pourquoi devenir IASS ?

Les agents du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale (catégorie A) sont chargés de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de la cohésion sociale et de la santé publique relevant des services et établissements publics de l'État.

À ce titre, ils assurent notamment des missions :

- 1- De pilotage et d'évaluation des politiques publiques;
- 2- D'inspection, de contrôle, d'évaluation et d'audit des opérateurs, établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux et des organismes de sécurité sociale;
- 3- De pilotage et d'animation des dispositifs en matière de cohésion sociale et de santé publique;
- 4- De planification et de programmation de l'organisation et de l'activité des opérateurs, établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux ainsi que d'allocation de leurs ressources ;
- 5- De veille et d'observation dans les domaines du social et de la santé.

Un rôle clé

Garantir l'égalité d'accès aux droits et la qualité des services.

Les IASS sont amenés à exercer des métiers variés (pilotage des politiques publiques, inspections, allocation de ressources, gestion de crise), à différents niveaux de responsabilité au cours de leur carrière.

Missions : inspection, contrôle, accompagnement, conseil et évaluation des politiques sanitaires, sociales et médico-sociales.

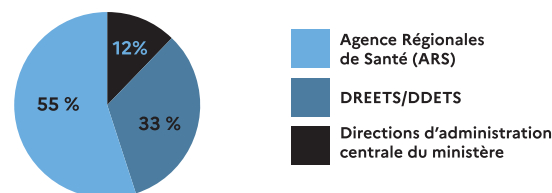
Ils exercent leur fonction majoritairement dans les Agences Régionales de Santé (ARS) puis dans les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et les Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS), et de façon plus marginale, en direction d'administration centrale. Ils peuvent également être affectés dans les établissements publics placés sous tutelle des ministres de la santé et des solidarités.

Ils ont une réelle diversité de carrière : responsable de projet, chargé(e) de mission sur une politique publique, conseiller(e) expert(e), cadre dirigeant(e), chargé(e) d'inspection etc.

Le corps des IASS en chiffres

Effectifs : 1242 agents en 2025*.

Répartition des affectations :



*Ce chiffre inclut l'ensemble des agents du corps, y compris ceux actuellement en détachement dans d'autres administrations ou en position de disponibilité.



**Devenez
Inspecteur/ Inspectrice
de l'action sanitaire et sociale**

Les ministères de
la Santé, des Solidarités
et du Travail recrutent :



Informations pratiques

Calendrier prévisionnel

Retrouvez les dates des concours et examens sur le site du Ministère :

<https://sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/calendrier-des-concours-et-examens>



Inscriptions

Toutes les modalités d'inscription sont disponibles sur le site du ministère :

<https://sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription>



Contacts utiles

Pour toute question relative au concours : drh-concours@sg.social.gouv.fr

Pour en savoir plus sur la formation : EHESP – www.ehesp.fr



Foire aux questions

Consultez la FAQ dédiée au concours IASS : [FAQ-webinaire-IASS-fevrier-2024.pdf](#)

